Image not found or type unknown

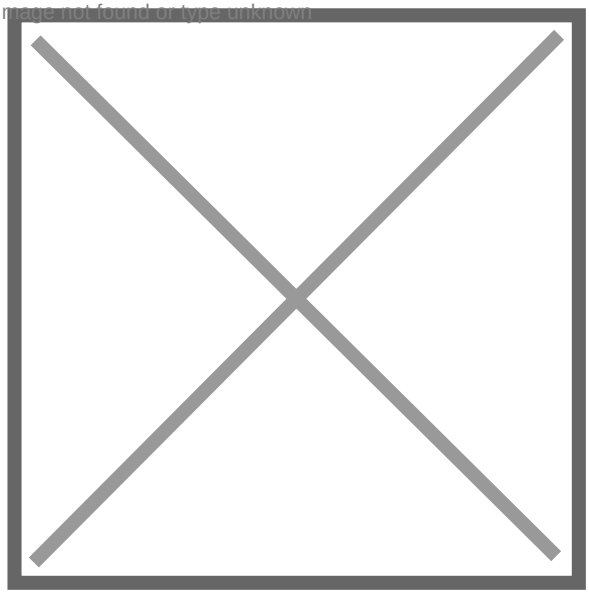

Dois je porter plainte qu'elle est la démarche a suivre

Par **natou20**, le **09/02/2009** à **17:06**

bonjour je suis en conflit avec un constructeur qui doit me faire ma maison a l'heure actuelle je lui ai versé plusieur accompte a sa demande soit 55480 euros.sur 69000 que vaut la maison.
a l'heure actuelle rien n'a commencé il n'a plus l'argent confié il me dit de ne pas m'inquiété qu'il va la faire ma maison en récupérant a droite et a geuche du matériel que puis je faire faut il que je porte plainte je ne sais plus quoi faire merci

Par **Mike46**, le **09/02/2009** à **21:13**

Bonsoir,
Une petite question tout d'abord:
- Avez-vous fait un contrat de construction de maison individuelle ? (CCMI)
Cordialement

Par **chaber**, le **10/02/2009** à **06:58**

Bonjour,
Vous avez été bien imprudent en réglant une telle somme sans que les travaux soient débutés.
Votre constructeur est en train de faire de "la cavalerie" et je crains qu'il ne dépose le bilan à

plus ou moins brève échéance et que votre dossier ne pourra que se résoudre (sans conviction de ma part) devant le tribunal.

Par **natou20**, le **10/02/2009** à **07:32**

tous d'abord merci de m'avoir luoui nous avons signé un devis stipulant les travaux avec un echéancier etc...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés